

LES AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX

Définition :

Code du Travail
R. 4412-3 et R. 4411-6

Est considéré comme Agent Chimique Dangereux (ACD) :

Toutes substances et mélanges soumis à étiquetage et classification par le règlement européen (CLP)

Tout agent chimique non classé et étiqueté, mais qui peut présenter un risque pour la santé et la sécurité

Tout agent chimique disposant d'une Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) réglementaire *

* Agent avec seuil de concentration à ne pas dépasser dans les atmosphères de travail fixé par décret

Pictogrammes



Étiquetage

Nouveau système (CLP)

ACÉTONE

DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Tenir hors de portée des enfants.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter de respirer les vapeurs.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

N° CE 200-662-2

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger : H ou EUH

Conseils de prudence : P

Les effets sur la santé

Facteurs de toxicité :

Composition chimique,
Etat physique du produit,
Mode d'exposition
(durée, fréquence, degré)...

Modes de pénétration

Par Inhalation
Par contact cutané
Par Ingestion
(Accidentelle/ Volontaire)

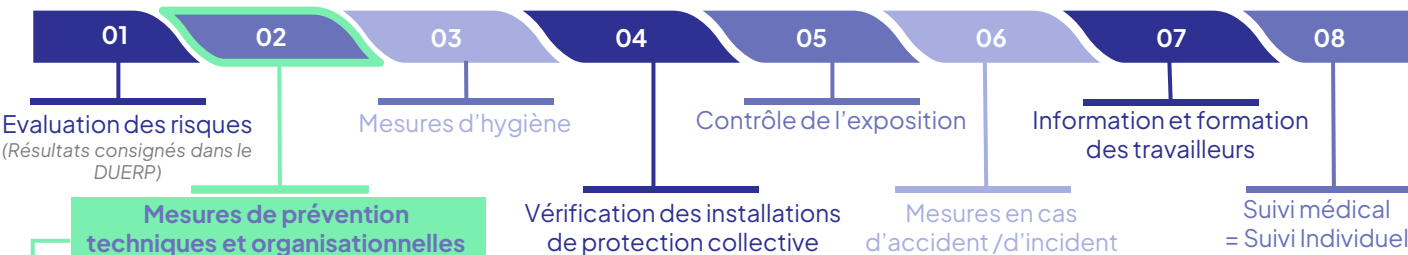
Localisation :

Au point de contact
OU
Au niveau d'un organe-cible,
après pénétration et diffusion du produit dans l'organisme.

Apparition des effets en cas d'exposition :

Sur une courte durée (intoxication aiguë)
Brûlure chimique, irritation, ébriété, coma...
Répétée, même à faibles doses, (intoxication chronique),
Eczéma, atteinte des poumons, des reins, du système nerveux central, ADN, appareil reproducteur,...

Prévention



1) Supprimer ou substituer
(remplacer les produits ou process dangereux par d'autres moins dangereux)

2) Agir sur la conception des procédés de travail et assurer une aspiration / ventilation efficace

3) Mettre à disposition des protections individuelles en fonction des risques résiduels